



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
CA/247

Le 3 mai 2019

### Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC23-1, Charm el-Cheikh (Égypte), 25-26 novembre 2019), pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23) en vue de l'organisation et de la coordination des études préparatoires à la CMR-23 et à la CMR suivante**

#### Introduction

Par sa Résolution 810, la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2015) a recommandé au Conseil un ordre du jour préliminaire pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023.

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-7\*, les études préparatoires doivent être effectuées par une Réunion de préparation à la Conférence (RPC), laquelle tient normalement deux sessions dans l'intervalle entre deux CMR. Il est envisagé de tenir la première session de la RPC pour la CMR-23 et pour la CMR suivante immédiatement après la CMR-19.

La première session de la RPC-23 (RPC23-1) sera consacrée à l'organisation et à la coordination des études préparatoires à la CMR-23 et à la CMR suivante sur la base des points de l'ordre du jour qui seront proposés par la CMR-19. Au cours de sa deuxième session (RPC23-2), la RPC élaborera son Rapport à la CMR-23.

Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications sont invités, en particulier, à participer à cette première session de la RPC-23, afin d'aider à l'organisation des travaux préparatoires à la conférence, au sein de leurs commissions d'études respectives.

#### Date et lieu de la réunion

La première session de la RPC-23 se réunira à Charm el-Cheikh (Égypte) les 25 et 26 novembre 2019, au Centre international de congrès de Charm el-Cheikh (SHICC), immédiatement après la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19), qui aura lieu au même endroit. L'enregistrement des délégués débutera à 8 heures et la réunion commencera à 9 h 30 le premier jour.

---

\* Il convient de noter que la Résolution UIT-R 2-7 est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR-19) et qu'elle pourrait faire l'objet d'une révision avant la première session de la RPC-23 visée dans le présent document.

## Programme de la réunion

Le programme de la réunion est présenté dans le projet d'ordre du jour joint en Annexe.

## Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions aux travaux de la première session de la RPC-23 et à formuler des propositions en vue de l'organisation des études préparatoires qui devront être réalisées. Il est recommandé aux participants d'adresser leurs contributions, par courrier électronique, à l'adresse:

[rcpm@itu.int](mailto:rcpm@itu.int)

Les contributions, qui seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1 et UIT-R 2, seront affichées sur le [site web de la RPC23-1](#), à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm/en>

**La réunion se déroulera sans document papier, autrement dit aucune copie papier des documents ne sera distribuée.** Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion.

Les contributions ne seront mises à disposition sur le web qu'à l'ouverture de la réunion. Le Secrétariat demande, pour que les documents soient disponibles à l'ouverture de la réunion, que toutes les contributions parviennent **au plus tard à 16 heures UTC le vendredi 22 novembre 2019.**

## Participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des séances plénières de l'UIT-R à distance, les participants peuvent utiliser le service de diffusion sur le web mis à disposition par l'UIT sur le [site web de la RPC23-1](#). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

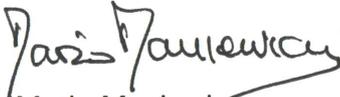
## Inscription et demande de visa

L'inscription préalable à la RPC23-1 est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne. Pour la RPC23-1, le Bureau des radiocommunications mettra en place une nouvelle plate-forme en ligne pour les inscriptions. Sur cette nouvelle plate-forme d'inscription, les participants devront dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis le soumettre pour validation/approbation à leurs coordonnateurs désignés pour les inscriptions aux manifestations de l'UIT-R. De plus amples informations seront mises à disposition en temps voulu sur le [site web de la RPC23-1](#).

Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'obtenir un visa pour se rendre en Égypte par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UIT. On trouvera sur le site web du pays hôte, accessible depuis le site web de la RPC23-1, des renseignements concernant les demandes de visa pour entrer en Égypte.

## Informations pratiques

Le site web du pays hôte, accessible depuis le [site web de la RPC23-1](#), présentera des informations pratiques sur la réservation des hôtels, le séjour en Égypte, les transports locaux, etc. Il sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles.



Mario Maniewicz  
Directeur

## Annexe: 1

### Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents du Comité consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe**

### **Projet d'ordre du jour de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC23-1) pour la CMR-23**

#### **Organisation des études préparatoires à la Conférence**

(Charm el-Cheikh (Égypte), 25-26 novembre 2019)

- 1** Remarques liminaires
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Projet de structure du Rapport de la RPC à la CMR-23
- 4** Organisation des études préparatoires selon les points à l'ordre du jour de la CMR-23
- 5** Organisation des études préparatoires en vue de la CMR suivante
- 6** Préparation de la seconde session de la RPC-23
- 7** Divers

Président de la RPC-23